

## PRIX JEAN GOGUEL 2018

Le Comité Français de Géologie de l'Ingénieur et de l'Environnement décerne tous les deux ans le Prix Jean GOGUEL, en mémoire de cet ingénieur-géologue d'exception (1908-1987). Ce prix est ouvert à de jeunes professionnels ou chercheurs œuvrant dans le domaine de la Géologie de l'Ingénieur et de l'Environnement, après dépôt d'une communication écrite originale et un exposé oral devant un jury. Le prochain prix sera décerné en juin 2018, dans les conditions décrites ci-après.

Le sujet à traiter doit relever des apports et des applications de la géologie dans les domaines suivants : travaux publics, génie civil, construction, environnement, aménagement des sites, risques naturels, eau et nuisances, recherche et propriétés des matériaux non métalliques, etc.

### **Conditions de candidatures**

Peuvent concourir : d'une part des chercheurs, qui ont soutenu ou auront soutenu leur thèse de doctorat avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et d'autre part de jeunes professionnels souhaitant présenter les résultats de leurs travaux. La limite d'âge est d'avoir moins de 35 ans le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La candidature d'un binôme est autorisée, chaque auteur respectant les conditions ci-dessus énoncées.

### **Jury**

Le prix est placé sous la responsabilité d'un jury présidé par M. Guilhem Devèze, Vice-président du CFGI, comprenant le Président du CFGI, Mme Aline Quenez, Mme Sylvine Guedon, Mr Roger Cojean, M. Jean-Louis Durville et M. Denis Fabre.

## Organisation

### 1. Présélection des candidats

Chaque candidat enverra, pour le **12 janvier 2018**, un résumé d'une page de son projet de communication, avec son titre. Ce résumé sera accompagné d'un *curriculum-vitae* précisant la date de naissance, les études suivies et/ou le cursus professionnel. Ces documents sont à envoyer par courriel au Président du Jury, qui en accusera réception :

Monsieur Guilhem DEVEZE  
guilhem.deveze@edf.fr

A partir de ce résumé, le Jury procédera à une présélection des candidats. Ceux-ci seront avisés de la décision prise par le Jury le **29 janvier 2018** au plus tard.

### 2. Envoi de la communication - Sélection définitive

Les candidats retenus rédigeront leur communication en langue française, selon les consignes fournies par le Jury (le volume approximatif des communications est de 15 pages dactylographiées, y compris les figures et la bibliographie) et la feront parvenir au président du Jury au plus tard le **8 avril 2018** par courriel à l'adresse ci-dessus ; une copie papier sera envoyée à l'adresse postale ci-après :

Monsieur Guilhem DEVEZE  
Electricité de France – TEGG/ Service Géologie Géotechnique  
905 avenue du Camp de Menthe 13097 Aix en Provence  
guilhem.deveze@edf.fr

Ces communications seront examinées par le Jury, qui établira la liste des candidats retenus pour la présentation orale. Les candidats seront informés le **30 avril 2018** des décisions du jury.

### 3. Choix définitif du lauréat

Ce choix sera effectué à l'issue d'une séance extraordinaire du CFGI le **24 mai 2018** .

Durant cette séance, chaque candidat présélectionné présentera son sujet oralement devant le Jury, en séance publique. Les conditions matérielles de présentation seront précisées en temps utile aux candidats retenus.

### 4. Récompense

Le lauréat recevra un prix d'un montant de deux mille euros, qui sera remis à l'issue de la séance de présentation prévue au cours des JNGG (Journées Nationales de Géotechnique et Géologie de l'Ingénieur) du **13 au 15 juin 2018 à Champs-sur-Marne**. Le texte du lauréat sera publié dans une revue choisie par le CFGI. Les textes des autres candidats appelés à la présentation orale pourront l'être également.

Le Président du CFGI  
Aline QUENEZ